

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Éléments d'enjeux et de diagnostic pour un débat – 8 juillet 2015

ATELIER 3

Comment trouver un équilibre entre les choix de développement et le cadre de vie d'une part et la nécessaire prise en compte de l'environnement (biodiversité, paysage, risques naturels et technologiques,...) d'autre part ?

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Sensibougeaise

ADEUS



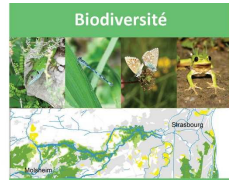
L'environnement

des atouts pour le territoire

- Une question :
- Comment construire un projet de territoire durable qui s'appuie sur l'ensemble des services que peuvent rendre les milieux naturels et les paysages (cadre de vie, tourisme, champ d'expansion des crues...)?

Composer avec l'environnement, une nécessité

☀ La nature rend de nombreux services



- * La diversité des milieux de vie à toutes les échelles : océans, prairies, forêts...
- * La diversité des espèces qui vivent dans ces milieux
- * La diversité des individus au sein de chaque espèce, soit la diversité génétique.

→ agit sur



- * Qualité paysagère
- * Production agricole
- * Production de bois et plantes sauvages
- * Amélioration de la qualité de l'air
- * Contribution à l'épuration de l'eau et à l'absorption des eaux pluviales
- * Gestion des riches naturels (crues, coulées de boue, érosion...)
- * Régulation locale du climat (îlot de fraîcheur, atténuation des effets de sécheresse...)

→ agit sur



- ↳ Santé
 - * Production d'eau potable de bonne qualité
 - * Alimentation avec des produits de qualité
 - * Support de pratiques sportives
- ↳ Lien social
 - * Loisirs de proximité et de nature
 - * Création d'une identité paysagère
 - * Attractivité résidentielle
- ↳ Structuration du territoire
 - * Adaptation au changement climatique
 - * Acceptation de la densité en ville
 - * Moyen de déplacement «actif»

3 / Atelier 3 - 8 juillet 2015 - Provisoire - Document de travail

ADEUS

ADEUS

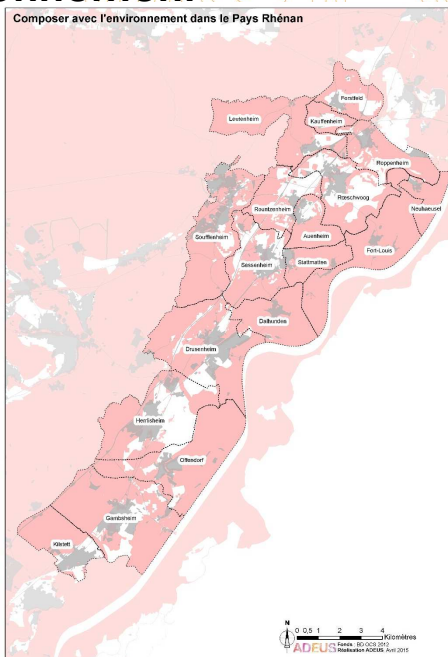
ADEUS

ADEUS

Composer avec l'environnement, une nécessité

☀ La nature rend de nombreux services

- Inondation
- Air
- Zone humide
- Energie
- Natura 2000
- Eau potable
- Ressource sol
- Paysage



4 / Atelier 3 - 8 juillet 2015 - Provisoire - Document de travail

ADEUS

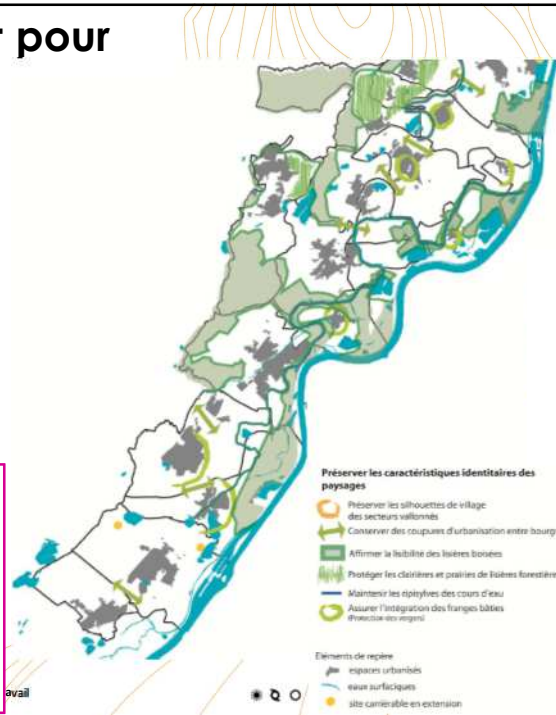
La nature, un atout pour le territoire

☀ Un paysage et une identité fondés sur l'eau

- ☀ Des caractéristiques paysagères spécifiques (nombreux cours d'eau, ripisylves, ceintures de vergers gravières...)
- ☀ Exploitation des gravières, des entités qui marquent le paysage

Enjeux et options:

Quels sont les éléments importants ou spécifiques du paysage que le PLU devrait prendre en compte ou préserver ? Selon quelles modalités (incitations, préconisations, interdictions, reconstitutions...)?
La préservation des coupures d'urbanisation du SCoT doit-elle être reprise telle quelle? Amplifiée ?
Quelles modalités pour le développement et la reconversion des gravières (touristique? naturelle? logistique?)



La nature, un atout pour le territoire

- ☀ Une biodiversité très riche...
- ☀ Pérennisée par des périmètres de protection (Réserve naturelle, arrêté de protection de biotope...)

Enjeux et options:

Comment combiner les projets de développement avec la préservation des espèces et milieux naturels remarquables?



La nature, un atout pour le territoire

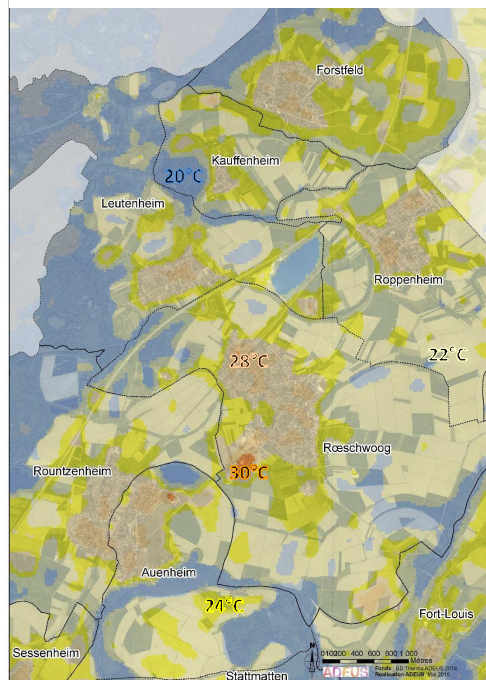
- ☀ Climatisation gratuite du territoire, elle permet une adaptation au changement climatique

Enjeux et options:

Comment valoriser ces atouts au service de la population? Au service du développement touristique?

9 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail

La nature permet de rester au frais, même pendant les canicules



Les orientations du SCOT Bande Rhénane

RECHERCHER UN EQUILIBRE ENTRE PERENNISATION DES TRAMES VERTE ET BLEUE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Préserver les milieux naturels : boisements, lisières, zones humides.
 - Ces milieux doivent être protégés de toute atteinte à leur fonctionnement écologique.
 - A ce titre, la préservation de ces milieux de toute construction nouvelle doit être recherchée prioritairement dans les PLU + conditions d'exceptions

Préserver et restaurer les corridors écologiques:

- Les corridors doivent être traduits par la mise en place de bandes inconstructibles. Les distances minimales à préserver inconstructibles sont, en milieu ouvert non boisé, la largeur minimum de 50 mètres environ, ramenée à 30 mètres environ pour les corridors secondaires et en milieu urbain, en fonction des contraintes techniques et urbaines rencontrées, les espaces situés dans l'axe d'un corridor écologique doivent autant que possible préserver une perméabilité du bâti et faire l'objet de mesures de renforcement du végétal.
- Permettre l'accès aux milieux naturels
 - Dans le cadre de la valorisation du patrimoine naturel et de l'éducation à la nature, les aménagements légers permettant l'accueil du public peuvent être autorisés si les activités développées sont compatibles avec l'équilibre écologique et le régime juridique de ces espaces.

10 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail

ADEUS

Les orientations du SCoT Bande Rhénane

PROTEGER LES PAYSAGES

- MAINTENIR LA DIVERSITE DES MOTIFS PAYSAGERS DE LA PLAINE DU RIED
- ASSURER LA PERENNITE DE LA QUALITE PAYSAGERE ET ECOLOGIQUE DE LA BANDE RHENANE ALLUVIALE
- GARANTIR LA QUALITE DES INTERFACES AVEC LES MILIEUX FORESTIERS AUX ABORDS DE LA FORET DE HAGUENAU
- VALORISER LES PERSPECTIVES OFFERTES PAR LES MILIEUX OUVERTS VALLONNES DES COLLINES DE L'OUTRE-FORET

POURSUIVRE UNE EXPLOITATION RAISONNEE DES RESSOURCES DU SOUS-SOL ET ANTICIPER LA RECONVERSION DES SITES EN FIN D'EXPLOITATION

- Les extensions de zones de gravières, en cas de besoin avéré, sont exclusivement en continuité des sites actuellement exploités afin de promouvoir une utilisation économe et adaptée des matériaux alluvionnaires rhénans et de réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles.
- VEILLER A LA REDUCTION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT PENDANT L'EXPLOITATION
- ANTICIPER LA RECONVERSION DES SITES EN FIN D'EXPLOITATION Le SCoT autorise la reconversion des gravières (projets touristiques et de loisirs) sous condition d'une réhabilitation écologique à l'échelle de la gravière intégrée dans le projet de reconversion.

Les orientations du SCoT Bande Rhénane

RENFORCER LA DENSITE URBAINE DANS LE RESPECT DE L'IDENTITE PATRIMONIALE ET DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE

- Des espaces de respiration doivent être préservés (espaces verts, espaces publics de qualité).
- Les futures implantations urbaines doivent respecter les grandes entités paysagères du territoire et les espaces naturels protégés. Des coupures d'urbanisation cadrent les limites du développement urbain. La traduction de ce principe nécessite la conduite d'un travail d'identification à l'échelle locale.

RENFORCER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DANS LES FUTURES OPERATIONS D'AMENAGEMENT (HABITAT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)

- Le développement de nouvelles zones d'habitat (logements, équipements) et l'aménagement de nouvelles zones d'activités doivent intégrer un effort en matière :
 - de qualité architecturale des bâtiments ;
 - de traitements qualitatifs des espaces extérieurs (dôtures...), de choix des aménagements paysagers (essences végétales locales, fonction biologique des espaces...). Le projet devra accorder une place au végétal (les superficies végétalisées et la manière dont le végétal sera intégrés sont définies au cas par cas);
 - de réalisation d'espaces publics de qualité ;
 - de qualité environnementale (à étudier au cas par cas, notamment en fonction des contraintes économiques) ;
 - de maîtrise des consommations d'énergie (isolation, matériaux...).

Quels enjeux et quelles options pour l'avenir ?

- Traduire la Trame verte et bleue sur le territoire et préserver la biodiversité
 - * Décliner la TVB du SCoT
 - Apporter une distinction entre corridor majeur et corridor secondaire?
 - Localiser des corridors écologiques à l'échelle du Pays Rhénan?
 - * Combiner les projets de développement avec la mise en place de corridors écologiques
 - Prévoir des préconisations(?), des interdictions de construire(?) pour préserver les cours d'eau et leurs berges
 - Inciter à plus de nature, d'espaces de pleine terre dans les futures opérations?
 - Identifier les boisements(?), haies(?), vergers(?), autres(?) à préserver dans le milieu agricole
 - * Trouver une traduction dans les bourgs ou en milieu agricole?
 - * Trouver une traduction dans les bourgs ou en milieu agricole?
- Quelle mise en valeur sociale et économique de la nature?
 - * Prévoir et localiser des projets touristiques? Pistes cyclables? Campings?

Quels enjeux et quelles options pour l'avenir ?

- Préserver et rendre visible la qualité paysagère du territoire
 - * Préserver des éléments paysagers en particulier :
 - Berges de cours d'eau?
 - Prairies? Vergers? Bosquets? Cortège de végétation?
 - Vues vers la forêt noire?
 - * En fixant un niveau d'exigence :
 - Incitations?
 - Préconisations?
 - Interdictions de destruction?
 - Reconstitutions?
 - * Préserver les coupures d'urbanisation
 - du SCoT seulement?
 - D'autres?
- Accompagner le développement et la reconversion des gravières
 - * Pour une valorisation touristique? Et lesquelles?
 - * Pour une valorisation naturelle? Et lesquelles?
 - * Pour une valorisation logistique? Et lesquelles?



L'environnement

des exigences nécessaires à prendre en compte


- Une question :
- Quels choix de développement pour tendre vers un territoire durable?

15 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail

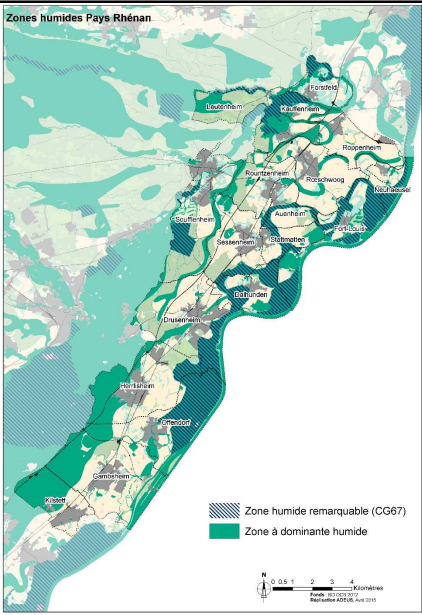
ADEUS

L'eau, tous concernés!

- 6480 ha de zones à dominante humide dans le Pays Rhénan, soit 40% du territoire
- Un rôle important pour filtrer l'eau, limiter les inondations, atténuer les sécheresses, contrôler les changements climatiques...



Enjeux et options:
 Comment intégrer la préservation des zones humides, en particulier celles qui sont remarquables, tout en préservant les possibilités de développement ? Faut-il repenser certains choix de développement inscrits dans les POS-PLU en vigueur, et si oui, pour quelle alternative ?



16 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail

ADEUS

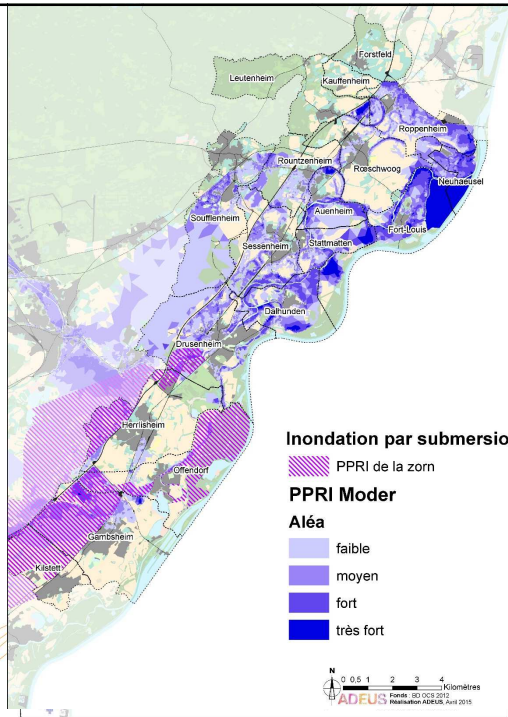
L'eau, tous concernés!

- De nombreuses zones inondables dans le Pays Rhénan : submersion et remontée de nappe
- Une responsabilité pour la sécurité des biens et des personnes et pour l'identification et la préservation de champs d'épandage des crues

Enjeux et options:

Comment intégrer la préservation des champs d'expansion des crues en dehors des bourgs?
 Comment intégrer la l'inondabilité au sein des bourgs? Dans quelles conditions limiter l'urbanisation dans les secteurs de remontées de nappe?

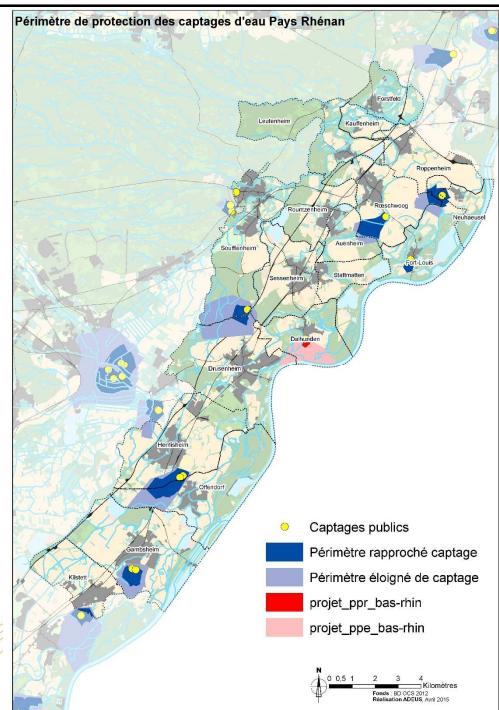
17 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail



L'eau, tous concernés!

- Pas de problème de ressource en eau
 - * la quantité et la qualité maîtrisées
- 10 captages, 811 ha préservés par un périmètre de captage dont 455 ha en périmètre rapproché

18 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail



Les orientations du SCoT Bande Rhénane

INTEGRER LE RISQUE INONDATION

- Dans les parties du territoire couvertes par un PPRI, les documents d'urbanisme et les autorisations de construire doivent être conformes aux dispositions du PPRI.
- Dans les parties du territoire non couvertes par un PPRI, les documents d'urbanisme intégreront les principes suivants :
 - Dans les parties urbanisées des communes, les zones soumises à aléa fort ou très fort seront en priorité préservées de toute urbanisation nouvelle. L'extension limitée des constructions existantes pourra y être admise, ainsi que la reconstruction après un sinistre autre que l'inondation.
 - Dans les zones d'aléa faible ou moyen, les constructions nouvelles seront admises, à condition de prendre en compte le risque d'inondation à travers des formes urbaines adaptées. Des conditions spéciales pourront, par exemple, être prévues dans les PLU, afin d'assurer la mise hors d'eau des niveaux habitables ou des équipements vulnérables et afin de limiter les obstacles à l'écoulement des eaux.
 - Dans les zones naturelles ou agricoles, la préservation des champs d'expansion des crues sera recherchée en priorité. Le principe sera d'y interdire toute urbanisation nouvelle et tout remblaiement ou endiguement. L'extension limitée des constructions existantes pourra y être admise, ainsi que la reconstruction après un sinistre autre que l'inondation.

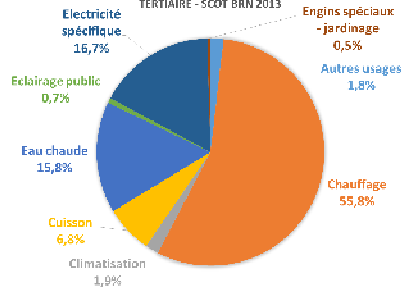
PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU

- Les PLU devront favoriser la préservation notamment des zones humides remarquables du SDAGE, conformément au SDAGE.
- Dans les zones humides présentant un état et un fonctionnement préservés à minima, la préservation sera recherchée et à minima leur fonctionnalité hydraulique et écologique sera préservée. Les aménagements et constructions peuvent y être admis à condition d'être conçus et réalisés de façon à limiter au maximum les impacts ou à défaut les compenser.
- Dans les zones humides présentant essentiellement des fonctionnalités hydrologiques, l'objectif sera de préserver leur fonctionnalité hydraulique. Les aménagements réalisés comprendront les dispositions adaptées nécessaires pour y parvenir.

L'énergie, une question pouvant devenir problématique

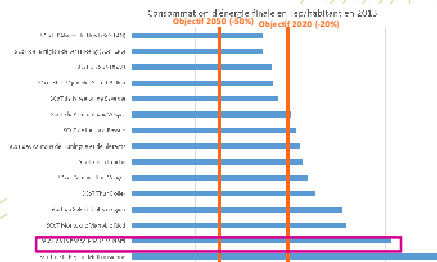
- Consommation énergétique du territoire faible (221 ktep) mais...
- Un territoire où la population est vulnérable
 - * Près de 30% du chauffage se fait à partir de produits pétroliers (fioul domestique notamment)
 - * Dépendance forte à la voiture (cf. chapitre suivant)

CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIELS ET TERTIAIRE - SCOT BRN 2013



Enjeux et options:

Quels choix le PLU peut-il préconiser ou favoriser pour limiter la vulnérabilité énergétique de la population? Quelles formes urbaines privilégiées?



Quels enjeux et quelles options pour l'avenir ?

- ⊙ **Accompagner la transition énergétique**
 - * **Permettre la diminution des consommations énergétiques**
 - Fixer des objectifs de performances énergétiques dans les futures opérations? Et lesquels?
 - Permettre la rénovation thermique du bâti ancien?
 - * **Permettre la production d'ENR sur le territoire**
 - Des besoins de foncier identifiés pour des projets d'ENR?
 - Autre pistes à développer?

- ⊙ **Construire le territoire en accord avec la présence de l'eau**
 - * **Comment intégrer la préservation des zones humides et des zones inondables tout en préservant les possibilités de développement ?**
 - * **Faut-il repenser certains choix de développement inscrits dans les POS-PLU en vigueur, et si oui, pour quelle alternative ?**
 - * **Mettre des conditions pour encadrer l'urbanisation dans les secteurs de remontées de nappe (interdiction des caves...)?**

Transports et environnement

concilier mobilité et préservation du cadre de vie

Accessibilité et usage de la voiture : un lien certain avec l'environnement

Concilier mobilité et préservation du cadre de vie

Des conséquences de proximité en lien avec la qualité de vie

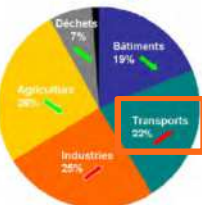
- Nuisances sonores
- Qualité de l'air

Des conséquences énergétiques

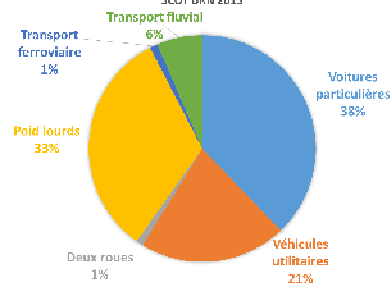
- Un empreinte carbone forte 11 teq CO2 par habitant dans le territoire BRN (moyenne Alsace du Nord : 8,6 et France : 8,5)
- Plus de 20% de l'énergie consommée dans le territoire du SCoT BRN vient des transports. Tendence à la hausse ces dernières années

SCoT BRN : Empreinte Carbone du territoire

Bande Rhénane Nord
Emissair 2006 + Energair estimé
Total sans Rockette



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS SCoT BRN 2013



Sources : CREA ALSACE/ASPAS 15042402-TD

Accessibilité du Pays Rhénan : une efficacité à nuancer

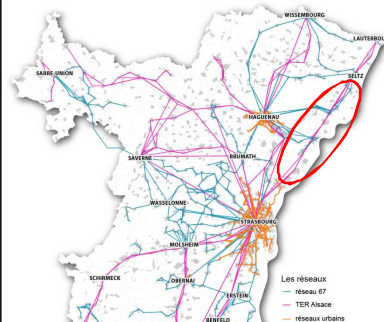
Des offres de transports inégales

Accessibilité globale du territoire

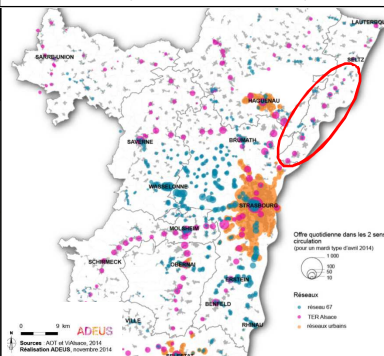
- Axe Nord-Sud** : des offres en transports en commun (TC) et routières très efficaces
 - Ligne TER Strasbourg-Lauterbourg avec 8 gares sur la Comcom (yc Roppenheim)
 - Autoroute A35 et D468
- Echanges Est-Ouest** : des offres routières restreintes et des TC réduits (lignes 307/330 du Réseau67) voire quasi inexistantes (vers l'Allemagne)

Desserte interne de la Comcom

- Un maillage routier complet organisé autour de la D468
- Des offres TC peu adaptées aux flux internes (malgré quelques transports à la demande)



Réseaux de transports en commun et offre quotidienne



Accessibilité du Pays Rhénan : une efficacité à nuancer

Des offres de transports inégales

* Desserte interne de la Comcom

- Des itinéraires cyclables existants mais rarement aménagés de manière qualitative

→ L'accessibilité générale du Pays Rhénan est bonne... pourtant elle reste largement construite sur la voiture :

- les TC sont peu adaptés aux besoins/peu compétitifs,
- les modes actifs ne disposent pas toujours d'aménagements sécurisés/qualitatifs



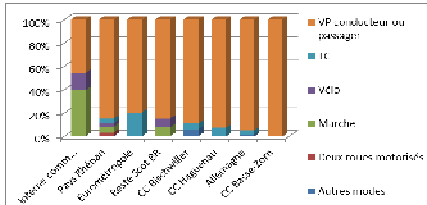
27 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Docum

Accessibilité : une forte dépendance à la voiture

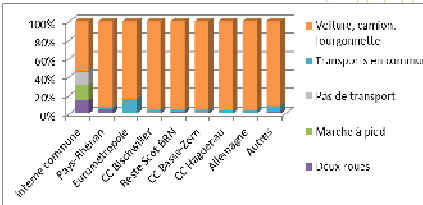
Un usage de la voiture important

- * 66% d'usage de la voiture au départ du Pays Rhénan (tous motifs confondus)
- * un usage encore plus important lorsque les flux dépassent l'échelle de la commune (87% voiture, tous motifs)
- * Et plus élevé encore si l'on isole le seul motif travail avec :
 - 53% d'usage de la voiture sur les flux internes à la commune de résidence (flux de proximité)
 - 91% d'usage lorsque l'employé est situé en dehors de la commune de résidence

Parts modales des résidents du Pays Rhénan
Flux au départ du PR, tous motifs. (EMD 2009)



Parts modales des résidents du Pays Rhénan
sur les flux domicile-travail (INSEE, MIGAL 2011)



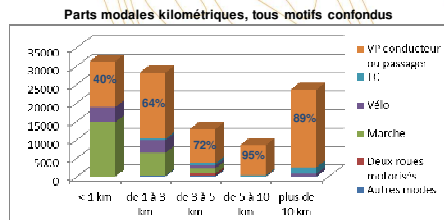
28 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail

ADEUS

Accessibilité : une forte dépendance à la voiture

Un usage important de la voiture... jusque dans la proximité

- * Les déplacements courts (< 3km) majoritairement réalisés en voiture : 51%
- * En cause :
 - Un urbanisme qui contraint de plus en plus les déplacements à pied/vélo (cf. atelier 2)
 - Des commerces de proximité qui ont tendance à sortir des centres-villes
 - Des contraintes faibles, voire inexistantes, à l'usage de la voiture :
 - Peu de saturation des axes routiers dans l'ensemble
 - Peu de contrainte sur le stationnement (privé ou sur voirie)



→ La voiture est prédominante sur tous les flux, à toutes les échelles. Sans contrainte particulière et sans concurrence, elle est largement plébiscitée par les habitants du Pays-Rhénan

- * Pourtant, les potentiels d'usage des alternatives à la voiture sont réels :
 - Transports en commun : sur les longues distances notamment, en particulier vers l'Eurométropole
 - Modes actifs sur les nombreux trajets courts, à condition de rendre leur pratique à nouveau concurrentielle face à la voiture : viser plus d'efficacité, plus de confort, plus de sécurité, etc.

Synthèse des problématiques de mobilité

→ La configuration territoriale du Pays Rhénan et le profil de ses habitants en font un territoire de prédilection pour un usage massif de la voiture...

- des bassins de vie larges et multipolarisés, connectés par un réseau routier dense et efficace
- une population relativement jeune, active avec des enfants... avec un bon niveau de vie
- une proximité mise à mal, y compris par les logiques de "Drive",
- des offres de transport alternatives à la voiture qui peinent à être concurrentielles ou qui subissent les nuisances de la voiture.

⊙ Ce qui n'est pas sans présenter des risques, tels que :

- * Poursuivre un développement (urbain et économique) qui :
 - rend toujours moins efficaces les modes alternatifs à la voiture
 - a tendance à déshabiller les centres-villes de leurs activités de proximité et/ou à les désertifier (en termes de fréquentation)
- * Générer des nuisances sur la qualité de vie : bruit, insécurité routière, vie sociale réduite
- * Entretenir un niveau d'émissions de GES (Gaz à effet de serre) problématique et supérieur aux objectifs du SRCAE
- * A plus long terme, accroître la vulnérabilité énergétique des ménages du Pays-Rhénan

Quels choix de développement/fonctionnement ?

Quelles priorités pour le territoire en matière de déplacements ?

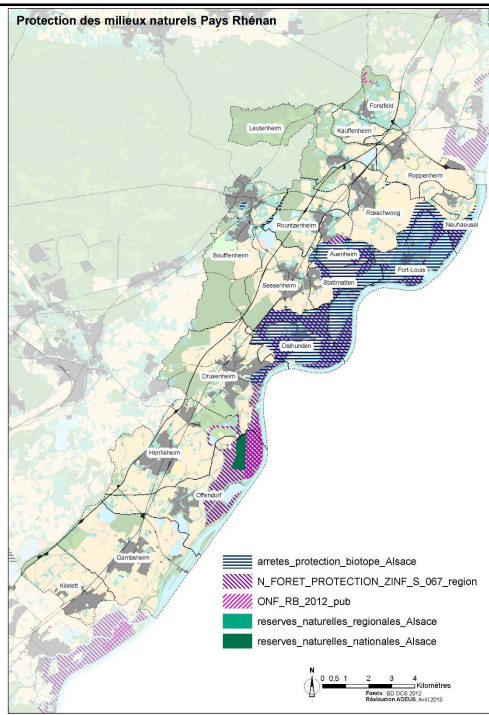
- ✓ Encourager des mobilités plus durables ? Moins polluantes ?
 - offrir des alternatives efficaces à la voiture, notamment vers les pôles extérieurs ?
 - encourager les habitants à rester sur le territoire pour travailler/faire leurs achats ?
- ✓ Améliorer la qualité de vie des habitants ?
 - faciliter leurs pratiques actuelles ? (+ de fluidité, + de stationnement à proximité des commerces)
 - ou réduire les nuisances qu'ils génèrent et subissent ? (pollution, bruit, etc.)
- ✓ Encourager les pratiques permettant de renforcer les polarités locales ?
 - améliorer l'offre de transport interne au Pays-Rhénan ? (TC, vélo)
 - favoriser la proximité pour encourager l'accès aux services/commerces à côté du domicile (plutôt qu'à côté de l'emploi, hors CC PR) ?
 - concentrer les développements sur certaines communes plutôt que de les saupoudrer sur le territoire ? Pour profiter d'un effet de masse, d'économies d'échelles ?

Merci pour votre attention

innovation transition notables
autorité environnementale EVITER
grenelle incidences
projet urbain TVBPLU hamster
BIODIVERSITE bénéfiques humains
mesures zone humide ALUR
continuités écologiques COMPENSER développement
analyse urbanisme SCOT information
effets CHOIX Natura 2000
REDUIRE crapaud vert santé
collectivité territoriale
azuré des paluds

La nature, un atout pour le territoire

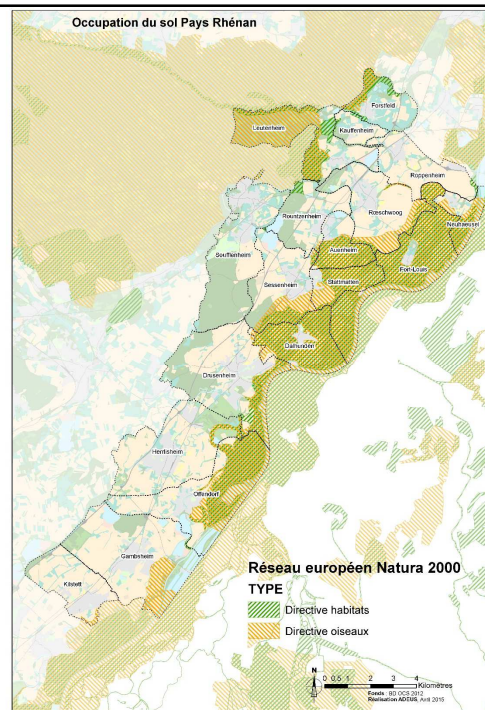
☀ Milieux naturels protégés



33 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail

La nature, un atout pour le territoire

☀ Natura 2000

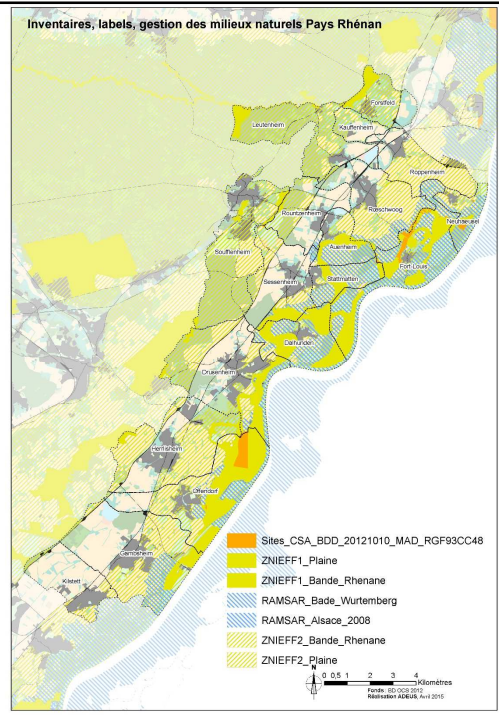


34 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail

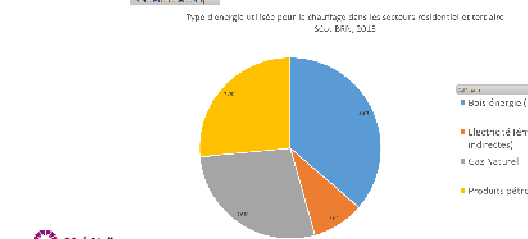
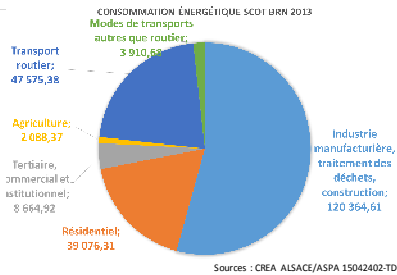
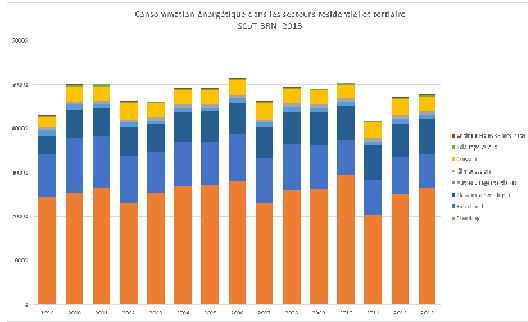
La nature, un atout pour le territoire

☀ Inventaires, labels et gestion des milieux naturels

35 / Atelier 3 – 8 juillet 2015 _ Provisoire – Document de travail



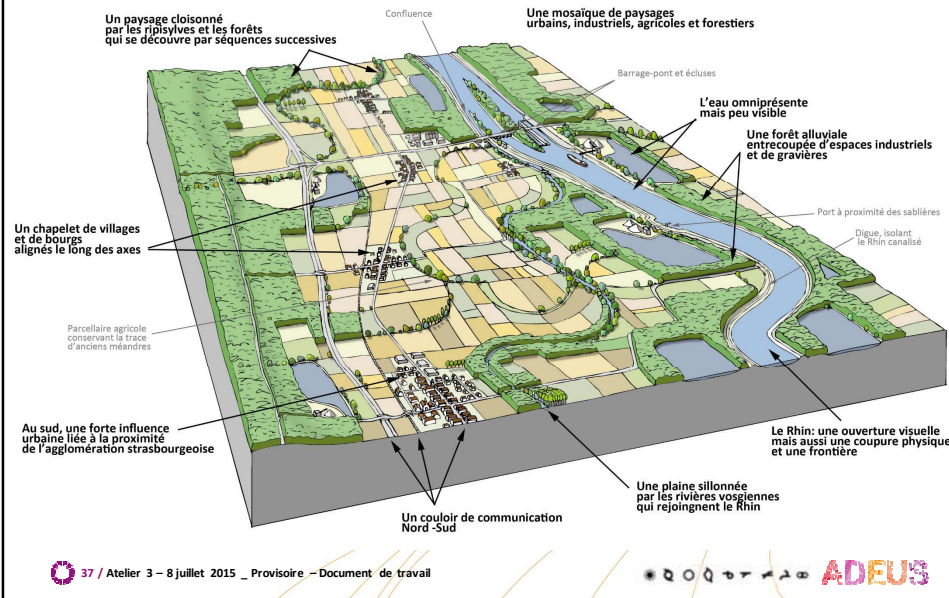
L'énergie, une question pouvant devenir problématique



36 / Atelier

Sources : CREA ALSACE/ASPA 15042402-TD

La nature, un atout pour le territoire



La nature, un atout pour le territoire

